



HAL
open science

L'accompagnement de la pluriactivité en question

Catherine E. Laurent, Patrick Mundler

► **To cite this version:**

Catherine E. Laurent, Patrick Mundler. L'accompagnement de la pluriactivité en question. Territoires Acteurs et Agricultures en Rhône Alpes. Les Résultats, 2006, 4 p. hal-02657920

HAL Id: hal-02657920

<https://hal.inrae.fr/hal-02657920v1>

Submitted on 30 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



les résultats

L'accompagnement de la pluriactivité en question

La reconnaissance officielle de la multifonctionnalité de l'agriculture (MFA) impose d'analyser l'activité agricole dans une perspective renouvelée qui articule logique de développement sectoriel et logique de développement territorial. Cette reconnaissance devrait conduire à une meilleure intégration des individus et des ménages qui s'éloignent du modèle de "l'exploitation familiale professionnelle" préconisé dans les années 60. En effet, des formes d'activités parfois qualifiées d'"hétérodoxes" (pluriactivité, diversification vers les activités de service liées à l'exploitation...) peuvent jouer un rôle significatif dans une logique de développement territorial où prévaut la capacité d'un système social localisé à maintenir un tissu économique et social sur son territoire et à protéger ses ressources naturelles.

© Min. Agri. Fr.



Une telle évolution ne va cependant pas de soi. En agriculture, comme dans d'autres secteurs, les modèles d'exercice de l'activité professionnelle restent très prégnants. Si l'on s'en tient au seul exemple de la pluriactivité, exemple sur lequel a porté principalement notre recherche, il s'agit d'une pratique qui fut longtemps déconsidérée dans tous les secteurs, alors que d'aucuns la considèrent désormais, non seulement comme un instrument de lutte contre le chômage, mais également comme une voie possible de stratégies économiques innovantes.

Nous avons tenté de vérifier si cette prise en compte se traduit effectivement dans les modalités de soutien à l'agriculture ou si ce phénomène reste de l'ordre du discours. La question est d'autant plus pertinente en Rhône-Alpes qu'il s'agit d'une région où la combinaison d'activités professionnelles, agricoles ou relevant d'autres secteurs d'activités, est une pratique ancienne et largement répandue.

Une analyse des dispositifs de soutien à l'agriculture et à la pluriactivité

La problématique de la recherche ne porte pas sur la combinaison d'activités en tant que telle (celle-ci a fait l'objet de nombreux travaux), mais sur la manière dont elle est prise en compte dans les politiques publiques d'accompagnement et de soutien aux activités. De ce fait, le niveau d'observation n'est pas l'individu (agriculteur, pluriactif...) mais **les institutions chargées de la conception et de la mise en œuvre de ces mesures d'accompagnement.**

Nous avons étudié la façon dont divers organismes, services consulaires (chambres d'agriculture), services déconcentrés de l'Etat (Ddaf, services de l'emploi), administrations territoriales (administration des conseils généraux...), tiennent compte de la pluriactivité dans les dispositifs d'accompagnement mis en place.

D'une manière générale, l'affirmation de la triple vocation (économique, sociale et environnementale) de l'agriculture interroge tous les autres secteurs d'activité. Développer des techniques respectueuses de l'environnement, renforcer la qualité et la fiabilité des produits, rechercher des activités génératrices d'emplois et sources de satisfaction autres que pécuniaires sont des objectifs qui ne se limitent pas à l'agriculture. C'est pourquoi nous avons également observé comment sont traitées hors agriculture (c'est-à-dire dans des dispositifs dont la conception n'est pas liée au seul secteur agricole : service déconcentrés de l'emploi, dispositif Entreprises Rurales Innovantes - ERI) des personnes qui combinent diverses activités professionnelles, dont certaines peuvent être agricoles.



Les résultats

Les observations ont porté sur trois types de dispositifs d'accompagnement :

- les aides financières directes à l'agriculture conçues aux niveaux européen (Dotation aux Jeunes Agriculteurs, Indemnités Compensatoires des Handicaps Naturels, Prime au Maintien de Systèmes d'Élevage Extensifs, paiement compensatoire céréales) ; national (Contrat Territorial d'Exploitation), régional et départemental (aides à l'installation) ;
- le soutien technique aux exploitants (chambres d'agriculture, conseil d'entreprise principalement) ;
- l'accompagnement de projets pluriactifs en milieu rural (notamment le dispositif régional d'aide aux Entreprises Rurales Innovantes).

Chacun de ces dispositifs a fait l'objet d'analyses spécifiques (conditions d'éligibilité, contenu des actions, public des bénéficiaires) à partir du traitement de données administratives et statistiques. En outre des entretiens avec des personnes en charge de ces dispositifs et avec des bénéficiaires de mesures d'accompagnement ont été réalisés au niveau régional et dans quatre départements : Ain, Ardèche, Isère, Savoie.

Ces observations visaient à confronter l'évolution des principes avancés dans les discours sur la MFA à celle des pratiques et des conceptions des statuts professionnels qui les sous-tendent.

Une prise en compte effective mais diversifiée de la pluriactivité

Le premier constat est celui d'une prise en compte effective de la pluriactivité, variable selon les départements et les institutions, mais témoignant de la reconnaissance d'une pratique qui, tout en restant considérée comme atypique, est moins source de discrimination.

© Pascal Xiduna - Min.Agric.Fr



Les conditions d'accès aux soutiens publics et au suivi technique diffèrent selon le contexte départemental et l'importance locale de la pluriactivité. Ces écarts peuvent avoir une origine réglementaire (par exemple : modalités de calcul du "revenu minimum départemental" correspondant au revenu considéré comme acceptable pour démarrer une activité agricole) ou résulter de visions contrastées du rôle de l'agriculture dans le développement territorial. Ainsi, au moment de l'enquête, le soutien du conseil général à l'installation d'agriculteurs était-il attribué dans un département dans une stricte logique sectorielle, visant à améliorer la compétitivité des exploitations ayant accès à la DJA, alors que dans un autre département, le même type d'aide était géré dans une perspective de développement territorial visant à favoriser le démarrage de nouvelles activités

économiques et, à ce titre, attribué délibérément à des personnes dont les projets ne répondaient pas aux critères d'éligibilité de la DJA (dimension trop faible).

Au-delà de ces différences, l'étude comparée des conditions d'éligibilité aux transferts publics montre un assouplissement notable des conditions d'accès aux aides depuis 1992. L'analyse réglementaire des modalités de soutien économique à l'agriculture fait ressortir un recul d'une conception des bénéficiaires qui se réfère au statut professionnel d'agriculteur, au profit d'une conception qui s'appuie sur la nature de l'activité accomplie par le bénéficiaire. Le fait d'être pluriactif n'apparaît donc plus systématiquement comme un désavantage, même si les conditions effectives d'accès à l'aide (informations sur les dispositifs, interprétations locales des critères d'éligibilité...) continuent parfois de favoriser les exploitations dont le chef est considéré comme étant un "vrai" agriculteur. De la même façon, l'inégalité d'accès au soutien technique est avant tout une affaire de taille.

Ces résultats sont quelque peu contraires à la vision qu'ont la plupart des organisations professionnelles agricoles (OPA) de leur action. En effet, ces OPA utilisent souvent le terme de "pluriactif" pour désigner les exploitations qui n'appartiennent pas à la population traditionnellement objet d'interventions directes de la profession et non les situations où le chef est réellement pluriactif. Le terme de "pluriactif" renvoie dans ce cas plutôt à un groupe social identifié par sa position périphérique dans les réseaux professionnels qu'à un ensemble de personnes qui combinent effectivement deux ou plusieurs activités professionnelles.

Si vos anes sont battés,
vous devez remplir le formulaire A8256,
s'ils sont montés c'est le formulaire B2458
et quand vous les laissez au parc,
alors il faut utiliser le C2236...



Pour les institutions qui n'appartiennent pas au secteur agricole (services déconcentrés de l'emploi, associations de développement sans ancrage sectoriel spécifique...), on observe divers degrés d'intervention et d'implication. L'accompagnement de projets pluriactifs va de l'accueil et l'information des candidats jusqu'à l'aide au montage des dossiers ou la conduite d'étude de faisabilité, chacun mobilisant des ressources et des réseaux différents. L'évolution de formes d'activités encore considérées comme "atypiques" n'est pas absente des préoccupations des institutions à vocation de service public. Mais tenues de se consacrer au plus grand nombre, elles délèguent en partie l'étude et la promotion de nouvelles formes d'emploi à divers organismes et notamment au monde associatif dont les modalités plus souples de fonctionnement facilitent l'innovation sociale et l'expérimentation et sont plus focalisées sur les projets que sur l'inscription dans un statut particulier. C'est ainsi que le Centre de ressources

interrégional alpin sur la pluriactivité et la saisonnalité diffuse toutes les informations juridiques, sociales et fiscales sur la pluriactivité. La région Rhône-Alpes s'est en outre dotée de dispositifs spécifiques, tels que les Sites de proximité destinés à développer des services pour les ruraux et néoruraux, qui assurent l'accompagnement de projets pluriactifs. C'est également dans le cadre de la région que fut expérimentée la formule des coopératives d'activités et d'emploi.

Diverses logiques d'accompagnement de la pluriactivité

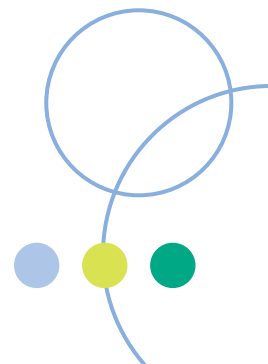
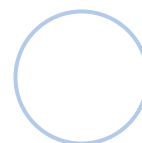
La synthèse des informations recueillies auprès de diverses institutions (qu'elles aient ou non un ancrage sectoriel), et portant sur l'accompagnement de diverses formes de pluriactivité (qu'elles concernent ou non l'activité agricole) permet de distinguer quatre grands types de stratégies d'accompagnement de la pluriactivité :

- **Pérenniser les situations de pluriactivité** en aménageant simplement les conditions de vie et de travail des personnes concernées (par exemple la réhabilitation de logements pour les travailleurs saisonniers, efforts de formation...);
- **Considérer la pluriactivité comme une situation transitoire** et encourager, voire accompagner un retour à la monoactivité quel que soit le statut final envisagé (par exemple, en agriculture, installation progressive pour devenir agriculteur monoactif ou au contraire aménagement d'une sortie progressive vers un statut de salarié);
- **Reconstituer une situation administrative de monoactivité** qui ouvre aux intéressés le bénéfice des droits et des garanties du salarié (groupements d'employeurs, portage salarial) ou de l'indépendant (reconnaissance d'activités liées à l'exploitation -agrotourisme, artisanat...- comme ayant le statut d'activité agricole);
- **Œuvrer pour l'élaboration d'un statut de l'activité** qui confère des droits et une protection sociale dans la durée et qui permette une reconnaissance sociale de la polyvalence et de la mobilité professionnelle des individus.

Les services déconcentrés de l'emploi, comme les collectivités territoriales et les dispositifs sectoriels, sont naturellement largement mobilisés autour de ces questions. Si, toutefois, aucune institution ne s'impose au niveau régional comme étant l'instance légitime de mise en cohérence des mesures relatives à la pluriactivité, c'est sans doute parce que ces dernières renvoient à des débats beaucoup plus larges sur le sens et les conditions d'exercice de l'activité professionnelle, sur le rôle respectif que doivent jouer institutions sectorielles et collectivités territoriales dans les régulations émergentes des nouvelles formes d'emploi.



© Pirella Göttsche Lowenthal - Min. Agri. Fr



Vers un éclatement des statuts professionnels ?

La pluriactivité que nous avons retenue comme un indicateur des transformations qui affectent l'agriculture et l'ensemble du monde du travail est devenue un des modes de gestion de l'activité professionnelle considérée dans toute sa diversité. Ce faisant, elle remet en cause la cohérence théorique, voire idéologique, des trois modèles professionnels (saliés, agriculteurs, autres indépendants) autour desquels se sont structurés la législation du travail et les régimes de protection sociale.

La déconnexion entre statut professionnel formel et situation réelle apparaît même comme une modalité spécifique de la pluriactivité. Le choix du régime de protection sociale a largement perdu sa dimension symbolique et, dans nombre de situations, ce n'est plus un élément déterminant de l'identité professionnelle. Il est souvent dicté par une évaluation du rapport contributions/prestations. La pluriactivité peut encore être vécue comme un échec par certains agriculteurs, mais pour de nombreux pluriactifs, le statut professionnel formel a un rôle identitaire moindre.

Conclusion

La place reconnue à la pluriactivité et les modalités de sa gestion nous semblent révélatrices de l'évolution du travail et du système productif. La multiplication des lieux de débats, la généralisation des informations sur les expérimentations, la mobilisation des services publics et du monde associatif témoignent de l'intérêt des nouvelles formes d'emploi et de l'importance des enjeux. Mais la reconnaissance de la pluriactivité peut servir des politiques antagoniques selon les objectifs qui lui seront assignés et le rôle qui lui sera dévolu. Les avis sont partagés sur l'interprétation des évolutions actuelles. Doit-on y voir l'annonce de la régression économique de l'agriculture ou, au contraire, le signe d'un renouvellement complet des modalités d'exercice du métier d'agriculteur qu'accompagnerait l'émergence de nouveaux statuts professionnels, plus adaptés aux exigences de logiques de développement territorial et aux choix de vie des personnes concernées ?

D'une manière générale, la reconnaissance de la multifonctionnalité des activités pose les termes d'un vaste débat sur le rôle économique et social du travail, sur les fondements de la rémunération et sur le statut de l'actif dans les sociétés occidentales industrialisées.

Le métier, entendu comme l'acquisition et la validation de savoir-faire techniques, n'est plus nécessairement la voie privilégiée d'insertion dans des collectifs professionnels. Certains projets révèlent une autre conception du travail correspondant à une demande de reconnaissance de l'utilité sociale du travail, quelle qu'en soit la forme d'exercice, et des compétences spécifiques mises en œuvre dans des systèmes d'activité complexes. L'étude du dispositif ERI met ainsi en évidence l'importance de la valorisation de savoirs non académiques, de qualités souvent acquises au cours de parcours professionnels diversifiés, de la capacité à combiner des rythmes d'activité parfois difficilement compatibles.



© Pascal Xicluna - Mtn.Agr.fr

Contacts :

Catherine Laurent

INRA, Paris
laurent@inapg.inra.fr

Patrick Mundler

ISARA Lyon
mundler@isara.fr

Pour en savoir plus :

Les rapports scientifiques et techniques et les références bibliographiques relatifs au projet sont disponibles sur le site www.psd-r.fr



Rhône-Alpes

